

233. — 24 JUIN 1899. — Loi portant augmentation du personnel de divers tribunaux (1). (Monit. du 28 juin 1899.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le personnel du tribunal de première instance d'Anvers est augmenté de deux juges; celui du tribunal de première instance de Bruges, d'un juge et d'un substitut du procureur du roi; celui des tribunaux de première instance de Bruxelles, Charleroi, Courtrai, Namur, Gand et Liège, d'un juge; celui du tribunal de première instance de Mons, d'un substitut du procureur du roi.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre de la justice, M. V. BÉGEREM.)

234. — 26 JUIN 1899. — Loi portant réorganisation du personnel des services administratifs, des officiers comptables du matériel d'artillerie, des adjoints du génie, du personnel du service de santé et du service vétérinaire (2). (Monit. des 26-27 juin 1899.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

(1) Session de 1898-1899.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 3 mai 1899, n° 168. — Rapport. Séance du 9 mai 1899, n° 175.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séances des 19 mai 1899, p. 1323-1325, et 23 mai 1899, p. 1337.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 13 juin 1899, n° 83.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 22 juin 1899.

(2) Session de 1897-1898.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 20 janvier 1898, p. 72.

Session de 1898-1899.

Rapport. Séance du 28 mars 1899, p. 959. — Amendements. Séance du 9 juin 1899.

Annales parlementaires. — Discussion. Séance du 15 juin 1899, p. 1665-1670. — Adoption. Séance du 15 juin, p. 1671.

SÉNAT.

Annales parlementaires. — Dépôt du rapport. Séance du 20 juin 1899. — Discussion. Séance du 22 juin 1899. — Adoption. Séance du 22 juin 1899.

Art. 1^{er}. Par modification à l'article 2 de la loi du 16 août 1875, à l'article 1^{er} de la loi du 27 mars 1882, à l'article 1^{er} de la loi du 23 mars 1886 et à l'article unique de la loi du 13 juin 1889 sur l'organisation de l'armée, les chiffres organiques du cadre des officiers des services administratifs, du service de santé et du service vétérinaire, ainsi que celui des officiers comptables du matériel d'artillerie, des officiers du train et des adjoints du génie sont fixés comme suit :

Services administratifs.

Intendance	Intendant en chef.	1
	Intendant de . . . 1 ^{re} classe.	4
	Intendant de . . . 2 ^e classe.	6
	Sous-intendants de . . . 1 ^{re} classe.	13
Comptables des corps de troupe.	Sous-intendants de . . . 2 ^e —	15
	Capitaines en premier quartiers-maîtres, capitaines en second	
	payeurs, lieutenants et sous-lieutenants payeurs, capitaines en premier et capitaines en second administrateurs d'habillement.	183
	Bataillon d'administration.	1
	Officier supérieur.	1
	Officiers d'administration de 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e et 4 ^e classe	77

Service de santé.

Médecins.	Inspecteur général du service de santé	1
	Médecins principaux 1 ^{re} classe.	4
	de 2 ^e —	13
	Médecins de régiment 1 ^{re} —	15
	de 2 ^e —	11
	de 3 ^e —	12
	Médecins de bataillon 1 ^{re} —	30
	de 2 ^e —	48
	de 1 ^{re} —	16
	Médecins adjoints de . . . 2 ^e —	14
Pharmaciens.	Pharmacien en chef	1
	Pharmaciens principaux	4
	de 1 ^{re} classe.	10
	de 2 ^e —	10
	de 3 ^e —	10
	de 4 ^e —	5
	Pharmaciens adjoints	6

Service vétérinaire.

Vétérinaires.	Vétérinaire en chef	1
	Vétérinaires principaux	4
	Vétérinaires de régiment	
	Vétérinaires de { 1 ^{re} classe } 36	
		{ 2 ^e — }
		{ 3 ^e — }
	Vétérinaires adjoints	

Artillerie.

Major comptable du matériel	1
Capitaines en premier, comptables du matériel	8